

Mémo : Parcours naissance

Bébé est arrivé

- ✓ Déclarer la naissance de votre enfant à l'état civil, puis en ligne via votre compte [ameli](#) et [Caf](#). Pensez également à informer votre mutuelle
- ✓ Rattacher votre enfant sur le(s) carte(s) Vitale (service en ligne) et les mettre à jour
- ✓ Déclarer la naissance aux impôts et ajuster le taux de prélèvement
- ✓ Contacter le mode de garde choisi afin de préparer au mieux l'accueil de votre enfant.
- ✓ Si vous souhaitez confier votre enfant à une assistante maternelle agréée, une garde d'enfant à domicile ou une micro-crèche, vous pouvez déposer une demande de [complément de libre choix du mode de garde](#) auprès de la Caf.
- ✓ ... et profiter de bébé !

* pris en charge à 100 %

** obligatoire et pris en charge à 100% dans les limites des tarifs de remboursements de l'Assurance Maladie

Suivi médical

Prendre rapidement les premiers rendez-vous pour les [examens de santé de l'enfant](#)**

Prise en charge à 100% de 2 séances de suivi postnatal avec une sage-femme*

Penser à prendre rendez-vous dans les 4 à 8 semaines suivant votre accouchement pour votre [examen postnatal](#) avec un médecin, sage-femme ou gynécologue**

Planifier les séances de rééducation périnéale et abdominale*

Prendre soin de son bébé

Vous vous posez des questions sur le [sommeil](#), l'[alimentation](#), les pleurs, le développement et la santé de votre enfant: n'hésitez pas à contacter une puéricultrice de [PMI](#).



Téléchargez l'application « 1000 premiers jours », le compagnon numérique pour suivre les étapes du projet de parentalité jusqu'aux 2 ans de votre enfant



Les sites utiles

- > [caf.fr](#)
- > [monenfant.fr](#)
- > [reseauparents68.fr](#)
- > [ameli.fr](#)
- > [relaispetiteenfance68.fr](#)
- > [alsace.eu](#)
- > [mesdroitssociaux.gouv.fr](#)
- > [service-public.fr](#)



L'idée en +

Vous n'êtes pas seul : restons en lien.

grâce aux [Lieux d'accueil enfants-parents \(LAEP\)](#)